

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MAI 2018 A 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.L. LOURADOUR ; J. COURTAULT ; M. JAMIN ; J. F. MELOT

Absent : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 26 avril 2018

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Association « La Dordogne de Villages en Barrages

Considérant la demande formulée par l'association « La Dordogne de Villages en Barrages » dont le siège est à la mairie de Gros-Chastang et qui a pour objet la création, la gestion et l'animation d'un sentier de randonnée entre Confolent-Port-Dieu et Argentat,

Considérant la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal par l'accroissement de l'activité touristique et la mise en valeur du patrimoine des gorges de Haute Dordogne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'accepter de régler la subvention de 0,50 €/habitant, avec un forfait de 50 € pour les communes de moins de 100 habitants,
- de désigner Madame Martine Jamin comme représentant de la commune au sein de l'association,
- de signaler tout état défectueux sur la partie du parcours relevant du territoire de ladite commune.

3. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Amis de Port Dieu	200 €
Comité des Fêtes	170 €
Société de chasse communale	87 €
Société de chasse St Hubert	60 €
Petit Journal du Plateau Bortois	62 €
VEMH	40 €
Club des 5 clochers	40 €

4. Compteurs Linky

Suite à la réunion d'informations du 20 avril 2018 sur le déploiement des compteurs Linky, Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal ce qu'il convient de faire concernant les compteurs de la commune. Madame Jeanine Courtault indique que le releveur d'Enedis qui vient de passer lui a dit que les personnes refusant le compteur Linky devrait payer les relevés.

Madame le Maire réfute cet argument car, jusqu'à ce jour, ce n'est pas indiqué dans le texte de loi.

Après discussion et sur la proposition de Jeanine Courtault de faire de plus amples recherches notamment sur les autres fournisseurs et le coût des relevés, le Conseil décide de se réunir avant fin juin pour prendre une décision. La date du jeudi 24 mai à 18h est arrêtée.

5. Questions diverses

Travaux voirie

Pour le programme voirie 2018, le marché a été attribué à l'Entreprise Fabre pour un montant de 24.796 € HT, soit 29.755,20 € TTC dont le financement est le suivant :

Solde subvention 2017	4.653,00 €
Subvention 2018	6.000,00 €
Fonds propres	14.143,00 €

Divers

Gilles Bénézy informe le Conseil qu'un court-circuit s'est produit à la station de pompage dû à l'installation électrique autorisée à Jean-François Bénézy. Celui-ci a occasionné une coupure d'eau car le château d'eau n'était plus approvisionné. Pour des raisons de sécurité, il n'approuve pas cette installation et pense que cela présente des risques importants.

Après discussion, le Conseil se rallie à l'avis de Gilles Bénézy, adjoint en charge du réseau d'eau. Jean-François Bénézy va en être informé.

Jeanine Courtault signale le mauvais état du plancher de la sacristie de l'église de Confolent. La réparation va être faite.

L'inauguration du bâtiment communal avec l'accessibilité et la numérotation des voies communales est fixée au vendredi 13 juillet à 14h en présence du Président du Conseil Départemental.